

GLOSSAIRE

Administrateur : toute personne habilitée par la [CAPV](#) pour administrer l'outil [SIG](#)

API : interface web structurée permettant d'interagir automatiquement avec un système d'information, qui inclut généralement la récupération de données à la demande.

Attribut : donnée unitaire permettant de définir un objet métier.

Conditions d'Utilisation : elles représentent l'ensemble formé par les Conditions Générales d'Utilisation et les Conditions Particulières d'Utilisation de chaque [Service](#).

Contributeur : désigne toute personne habilitée par la [CAPV](#) ou désignée par un [Réfèrent](#) pour réaliser tout ou partie des [Fonctions](#). Le Contributeur est tenu au respect des [Conditions d'Utilisation](#).

Convention : désigne la présente Convention de Mutualisation signée par Plaine Vallée et les Communes.

Donnée : désigne toute représentation d'une information mise à disposition via le [SIG](#). Recouvre donc la notion de [Métadonnées](#), [d'Attributs](#) et de [Jeu de données](#).

Donnée à caractère personnel : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Fonctions : désigne les fonctionnalités suivantes, permettant au Partenaire d'effectuer des actions sur les Jeux de données :

- Contribuer : désigne l'action de mettre à disposition des données via le [SIG](#)
- Réutiliser : désigne l'action de télécharger, d'exploiter ou de diffuser des données selon la licence applicable à ces Jeux de données.
- Manipuler : désigne l'action de modifier des données via le [SIG](#), par quelque moyen que ce soit (modification unitaire ou en masse des [Attributs](#), création d'un nouveau [Jeu de données](#) par combinaison avec un autre, etc.).
- Gérer : désigne l'action de participer à la gestion d'un [Service](#) aux côtés de la [CAPV](#), d'administrer l'image et la propriété intellectuelle du Partenaire ou de désigner des [Réfèrents](#) et [Contributeurs](#).

Géomatique, Géomaticien : La géomatique est une discipline regroupant les pratiques, méthodes et technologies qui permettent de collecter, analyser et diffuser des données géographiques. Le Géomaticien est un expert en Géomatique.

IoT (ou Internet des Objets) : désigne un nombre croissant d'objets connectés à Internet permettant ainsi une communication entre les biens dits physiques et leurs existences numériques. Les flux IoT désignent des flux de données massifs, essentiellement automatisés et en temps réel.

Jeu de données : ensemble cohérent et structuré de [Données](#), sur un thème donné, définissant les valeurs des [Attributs](#) des objets métier représentés. Cette acception entre dans le champ de définition de « base de données » au sens du droit de la propriété intellectuelle. Chaque Jeu de données est décrit et caractérisé par les [Métadonnées](#) qui lui sont liées.

Jeu de données dérivé : désigne tout Jeu de données créé directement à partir d'un Jeu de données, ou à partir d'une combinaison d'un Jeu de données avec d'autres informations, ou de plusieurs Jeux de données entre eux.

Métadonnées : ensemble structuré d'informations techniques, de gestion et de description attaché à un Jeu de données servant à décrire ses caractéristiques en vue de faciliter son repérage, sa gestion, sa consultation, son usage ou sa préservation. Ces informations sont notamment relatives aux restrictions et/ou aux licences applicables au [Jeu de données](#) concerné.

Partenaire : Acteur de la mutualisation ayant signé la présente convention avec la [CAPV](#). Les partenaires peuvent être les Communes membres du territoire, ou d'autres acteurs publics ou privés.

Portail AGOL : Un portail ArcGIS On Line (AGOL), est un site web dédié à un organisme titulaire d'une ou plusieurs licences ArcGIS regroupées au sein de ce portail, ces licences sont attribuées individuellement à des [Utilisateurs nommés](#). Des connexions et échanges inter-portails sont possibles, avec l'accord des organismes gérant les-dits portails.

Référent : toute personne physique dûment habilitée par la [Commune](#) dans le cadre de la présente Convention ou par un autre Référent habilité pour représenter la [Commune](#) au titre de la mutualisation et assurer en assurer la mise en œuvre, notamment l'habilitation de Référents et Contributeurs pour le compte de la [Commune](#).

Résultat : désigne les créations, études, analyses, schémas, publications et tout autre résultat issu de la [Réutilisation](#) des [Données](#) ou d'un/des Jeu(x) de données par la [Commune](#), à l'exclusion de tout [Jeu de données dérivé](#).

RGPD (ou règlement général sur la protection des données) : désigne le règlement (UE) n°2016/679 du parlement européen et du conseil, du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Service : désigne les services numériques destinés aux [Utilisateurs non Partenaires](#) et aux [Partenaires](#). Ces services sont conçus – au moins partiellement - sur la base des [Données](#) mises à disposition. Il peut s'agir de formulaire de saisie, de cartes, de tableaux de bord, ou tout autre outil développé par la [CAPV](#) ou la [Commune](#) sur la base des [Données](#) mises à disposition.

Système d'Information Géographique (SIG) : Logiciel permettant l'utilisation de [Jeux de données](#) via des représentations cartographiques, dynamiques, consultables et interopérables. Dans la présente, on entend par SIG, la solution logicielle retenue par la [CAPV](#), et mise à disposition par la commune dans les conditions fixées dans les articles suivants.

Utilisateur nommé : désigne un utilisateur disposant d'une licence permettant l'accès au [SIG](#), via un identifiant et un mot de passe. Ces licences peuvent faire partie de l'organisation SIG Intercommunale, mais également Communale via une mise en relation des [Portails AGOL](#) ou par l'intermédiaire d'invitation dans des groupes d'utilisateurs partagés.

Utilisateur non Partenaire : désigne un utilisateur n'ayant pas conclu de [Convention](#) de partenariat avec la [CAPV](#) au titre de la Mutualisation. Il est précisé que selon les [Fonctions](#) qu'il peut être amené à utiliser dans le cadre de la Convention, l'Utilisateur non Partenaire peut être désigné dans le texte de la Convention comme [Contributeur](#).